



Conditions d'inscription



L'inscription au Vide-Greniers implique l'acceptation sans réserve des dispositions légales afférentes et du règlement de la manifestation.

Toute inscription ne satisfaisant pas aux obligations légales pourra être annulée par les organisateurs après une première demande de régularisation restée infructueuse plus de 48 heures.

En cas d'annulation de la manifestation par les organisateurs en raison de conditions rendant son maintien dangereux ou préjudiciable aux exposants ou aux visiteurs, les inscriptions seront remboursées.

En cas de report par les organisateurs à une date proche (pas plus de 4 semaines) il sera proposé aux exposants inscrits de transférer leur inscription sur la nouvelle date ou de bénéficier du remboursement.

L'absence d'un exposant le jour de la manifestation n'ouvre pas droit à remboursement.

L'accueil se fait entre 6 heures et 7 heures 30. La circulation de tous les véhicules sur les trois zones de vente est formellement interdite de 8 heures à 17 heures 30, sauf aménagement d'horaire décidé par les organisateurs pour faire face à un événement imprévu. Pendant cette plage horaire, tous les véhicules des exposants doivent avoir été stationnés sur les parkings prévus à cet effet.